

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 25 février 2025, de 19 h à 20 h 31, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Roxanne Béland
 Brigitte Talbot
 Mélanie Pouliot
 Sylvie Langlois
 Annie Ménard
 Catherine Lajoie
 Sara Mondor
 Catherine Lemelin
 Mélanie Desrosiers
 Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs Jean-François Anctil
 Éric Deschênes

Sont absents : M^{me} Hayette Laouari
 M. Dany Garant

Administrateurs formant quorum

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale
M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale
M^{me} Stéphanie Fillion, personnel d'encadrement sans droit de vote
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles
M^{me} Sophie Méthot, directrice du Service des ressources humaines
M^{me} Sonia Leclerc, coordonnatrice du Service des ressources humaines
M^{me} Julie Asselin, conseillère en gestion de personnel
M^{me} Isabelle L'arrivée-Lavoie, conseillère en communication

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente du conseil d'administration, M^{me} Hayette Laouari, la vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, après avoir constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 5.9 a été reporté à une séance ultérieure.

CA-CSSCS-25-02-25-01

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 25 février 2025, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
 - 3.1. Suivi concernant le Rapport annuel 2023-2024 du protecteur régional de l'élève
 - 3.2. Cantine pour tous
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 janvier 2025
 - 4.2. Amendement à un acte d'établissement 2024-2025 : école primaire des Rayons-de-Soleil
 - 4.3. Adhésion au regroupement d'achats pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines)
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1. Dépôt de projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et approbation de sa transmission aux municipalités locales et régionales de comté concernées
 - 5.2. Projet de dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault
 - 5.3. Dépôt du projet de Complexe culturel dans le cadre du Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité
 - 5.4. Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
 - 5.5. Présentation de l'image de marque
 - 5.6. Modification à la *Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail*
 - 5.7. Report d'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028*
 - 5.8. Désignation d'un chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO)
 - 5.9. Désignation d'un responsable de la protection des renseignements personnels
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.3. Comité des ressources humaines
 - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS**
 - 7.1. État de situation à la suite de la période d'inscriptions
 - 7.2. État de situation – Pôle 1
 - 7.3. État de situation – Complexe sportif
- 8. SUJETS DIVERS**
- 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Sonia Gagné, directrice générale de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, s'adresse à M^{me} Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de connaître l'avancement du dossier concernant l'école primaire de Sainte-Apolline-de-Patton. M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, mentionne que ce point sera discuté au point 7.1 État de situation à la suite de la période d'inscriptions.

M^{me} Camille Dumoulin, membre de la Fondation St-Joseph de L'Espérance, s'adresse à M^{me} Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de connaître le nombre d'administrateurs qui ont déjà visité le Collège de Saint-Damien. M^{me} Talbot informe M^{me} Dumoulin que 7 membres sur 12 l'ont visité. Il est important de mentionner que 2 administrateurs étaient absents lors de la séance et qu'un poste est vacant.

M^{me} Ghislaine Côté-Bélanger, membre de la Fondation St-Joseph de L'Espérance, s'adresse à M^{me} Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de remettre une pétition pour la sauvegarde du Collège de Saint-Damien.

M^{me} Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à M^{me} Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de savoir si les demandes qui ont été envoyées par les municipalités concernant le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028* seront prises en compte pour la version finale du document. M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, mentionne que toutes les demandes seront considérées dans l'élaboration de la version finale du document et que ce dernier sera adopté à la séance ordinaire du 25 mars 2025.

M. Yves Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Anselme, s'adresse à M^{me} Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin d'obtenir un rappel des différentes étapes à venir concernant les études d'avant-projets pour le pôle 1.

M. Franz Berthomieu, parent de l'école des Tilleuls, s'adresse à M^{me} Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, pour savoir si un service de garde d'urgence pourrait être mis en place à l'école des Tilleuls lors des événements de fermeture. M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, informe M. Berthomieu que les services de garde sont sous l'autorité du conseil d'établissement de l'établissement scolaire. En ce sens, M^{me} Bégin recommande à M. Berthomieu de questionner les membres de son conseil d'établissement à ce sujet et l'informe qu'un portrait des services de garde d'urgence de notre centre de services scolaire sera réalisé et présenté à la prochaine séance ordinaire du 25 mars 2025.

3.1 Suivi concernant le Rapport annuel 2023-2024 du protecteur régional de l'élève

À la suite de l'envoi de la présentation du Rapport annuel 2023-2024 du protecteur régional de l'élève, M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, effectue un suivi concernant les questions des administrateurs à la suite de leur visionnement. Aucune question n'est posée.

3.2 Cantine pour tous

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, effectue un suivi concernant la Cantine pour tous. M^{me} Grégoire informe les administrateurs que les directions du primaire ont été conviées à une rencontre le 5 février dernier afin d'assister à une présentation de la part de l'organisme Cantine pour tous. Cette rencontre a permis aux directions de poser leurs questions et d'en apprendre plus concernant les démarches requises afin de pouvoir offrir le service de cantine dans leur école. Les démarches sont en cours.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 janvier 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-02-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 janvier 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 janvier 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

4.2 Amendement à un acte d'établissement 2024-2025 : école primaire des Rayons-de-Soleil

ATTENDU les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'article 17 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés par une école*;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de 2024-2025 à 2026-2027*;

ATTENDU le déménagement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil à la fin d'octobre;

ATTENDU la nécessité que le bâtiment du Collège de Saint-Damien demeure sur l'acte d'établissement afin de recevoir les sommes nécessaires;

ATTENDU la nécessité d'apporter un amendement à l'acte d'établissement 2024-2025 de cet établissement.

CA-CSSCS-25-02-25-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne la directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs à l'acte d'établissement;

QUE l'acte d'établissement 2024-2025 de l'école primaire des Rayons-de-Soleil fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution *CA-CSSCS-24-10-29-03 Amendement à un acte d'établissement 2024-2025 : école primaire des Rayons-de-Soleil* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

4.3 **Adhésion au regroupement d'achats pour les assurances de dommages (véhicules, biens, crimes et bris de machines)**

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse vécue dans les années passées par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l'obtention de portefeuilles d'assurances de dommages;

ATTENDU QU'il est avantageux d'avoir regroupé, dans un seul regroupement, le regroupement de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval;

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances de dommages;

ATTENDU l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour les contrats de services d'assurances de dommages;

ATTENDU l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans.

CA-CSSCS-25-02-25-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la décision de renouveler l'adhésion au regroupement composé de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2025-2026, pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines;

QUE les membres du conseil d'administration mandatent la firme Gestion Turcot & Associés inc. pour entamer une négociation de gré à gré, en application de la clause de renouvellement ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné;

QUE les membres du conseil d'administration mandatent, s'il y a lieu, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat;

QUE les membres du conseil d'administration s'engagent à accepter la recommandation du regroupement pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances, c'est-à-dire renouveler avec Beneva ou contracter avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, M^{me} Myriam Matte, à signer tout document découlant de la présente résolution.

Adopté.-

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1 Dépôt de projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et approbation de sa transmission aux municipalités locales et régionales de comté concernées

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présentent le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions des articles 272.1 à 272.16 de la *Loi sur l'instruction publique* instaurant un processus de consultation des municipalités locales et régionales de comté relativement aux besoins d'espace des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a procédé à la préparation de son projet de planification des besoins d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*, ledit projet étant annexé à la présente résolution;

ATTENDU QU'IL est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de transmettre le projet de planification des besoins d'espace à chacune des municipalités locales dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le secteur délimité par celui-ci, en vertu de l'article 154 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 27 août 2024 par la résolution CA-CSSCS-24-08-27-06.

CA-CSSCS-25-02-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent la transmission du projet de planification des besoins d'espace aux municipalités locales et régionales de comté concernées, tel qu'annexé à la présente résolution;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre le projet de planification des besoins d'espace, tel qu'approuvé, aux municipalités locales et régionales de comté situées en tout ou en partie sur le territoire visé, le tout en conformité de l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté.-

5.2 Projet de dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présentent le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU que le conseil d'administration a précédemment approuvé le dépôt d'une demande de financement pour le projet de construction d'un dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* (CA-CSSCS-21-12-07-03);

ATTENDU qu'après la réalisation des plans et devis, les estimations des professionnels font état d'un manque de financement de plus de 1 174 625 \$ pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que la gestion et l'opération d'une telle infrastructure saisonnière représentent également un risque financier important pour le centre de services scolaire dans le cadre des mesures de compressions budgétaires actuelles;

ATTENDU la construction prochaine du complexe sportif qui permettra de bonifier l'offre sportive aux élèves et aux membres de la communauté;

ATTENDU la recommandation conjointe des parties prenantes sur l'avenir du projet.

CA-CSSCS-25-02-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le projet de construction du dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault soit officiellement abandonné;

QUE les sommes consenties au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* soient libérées;

QUE la demande soit effectuée auprès du Fonds de financement de retirer la marge de crédit dédiée au projet 2024-1344 PSISRES - Aménagement d'un dôme multisport à l'école Louis-Jacques-Casault.

Adopté.-

5.3 Dépôt du projet de Complexe culturel dans le cadre du Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présentent le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-25-02-25-06 confirmant l'abandon du projet de construction d'un dôme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation finançait un montant de 700 000 \$ pour ce projet dans le cadre du Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que le projet de complexe culturel à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault est toujours à la recherche de financement;

ATTENDU la collaboration entre le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et les Arts de la scène de Montmagny pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU la possibilité pour le centre de services scolaire de déposer une demande de financement dans le cadre du Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité.

CA-CSSCS-25-02-25-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Annie Ménard et **RÉSOLU À** l'unanimité :

QUE la somme de 700 000 \$ consentie au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour le projet de dôme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault soit donc libérée au Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de complexe culturel à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

QU'UNE demande d'aide financière de 700 000 \$ soit déposée dans le même programme.

Adopté.-

5.4 Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présentent le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-25-01-28-03 *Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)*;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire n'a reçu aucun suivi de la part du ministère de la Culture et des Communications, qui permettrait de prendre une décision.

CA-CSSCS-25-02-25-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration reportent la décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland) jusqu'à la réception de la décision du ministère de la Culture et des Communications ou, au plus tard, jusqu'à la dernière séance ordinaire du conseil d'administration de l'année scolaire en cours.

Adopté.-

5.5 Présentation de l'image de marque

La directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Sophie Méthot, la coordonnatrice du Service des ressources humaines, M^{me} Sonia Leclerc, et la conseillère en communication, M^{me} Isabelle L'arrivée-Lavoie, réalisent la présentation de la nouvelle image de marque du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

5.6 Modification à la *Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail*

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, et la conseillère en gestion de personnel, M^{me} Julie Asselin, présentent le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 27 mars 2024, de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

ATTENDU QU'il y a lieu, dans les circonstances, de réviser la *Politique relative à la gestion de situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail*;

ATTENDU les obligations faites à l'employeur de prendre les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer à tout salarié un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et de violence;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire veut prévenir et contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail en faisant connaître à tous les employés les règles à respecter, les mécanismes de soutien et les mécanismes d'intervention mis en place;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite veiller à ce que tous les employés soient sensibilisés et informés de leurs responsabilités afin de prévenir, gérer et éliminer les conduites de harcèlement et de violence;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud veut prévoir les modalités applicables au processus de traitement de plaintes;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud veut intervenir de façon préventive, rapide et équitable lors d'une situation pouvant mener à du harcèlement ou à de la violence (ou susceptible de l'être), et ce, en complément des recours légaux existants;

ATTENDU les consultations tenues auprès des syndicats et des diverses associations représentatives;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif de gestion.

CA-CSSCS-25-02-25-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la *Politique pour promouvoir la civilité, pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail* et que celle-ci fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

Adopté.-

5.7 Report d'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028*

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire doit établir, chaque année, un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE ce même article de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit la délivrance des actes d'établissement en conséquence;

ATTENDU l'échéancier prévu pour l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028*;

ATTENDU la fin de la période d'inscriptions au 14 février 2025;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire souhaite disposer du temps nécessaire afin d'analyser attentivement les données et les commentaires reçus.

CA-CSSCS-25-02-25-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration reportent l'adoption du plan triennal 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 à la prochaine séance ordinaire.

Adopté.-

5.8 Désignation d'un chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO)

La secrétaire générale, M^{me} Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, c. G-1.03), la *Politique gouvernementale de cybersécurité* (mars 2020) et la nouvelle *Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information* (DGSI, déc. 2021) créent des obligations aux établissements en leur qualité d'organismes publics;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire doit désigner un chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO);

ATTENDU QUE le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* prévoit que la désignation d'un membre de son personnel d'encadrement pour agir à titre de chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO) relève du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume, au centre de services scolaire, la fonction de directeur du Service des ressources informationnelles, soit M. Louis Fillion.

CA-CSSCS-25-02-25-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration désignent M. Louis Fillion, directeur du Service des ressources informationnelles, en tant que chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, à signer le formulaire de désignation en matière de sécurité de l'information;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Adopté.-

5.9 Désignation d'un responsable de la protection des renseignements personnels

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.2 Comité de vérification

M^{me} Catherine Lajoie mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 20 février dernier. Une présentation du directeur du Service des ressources informationnelles a eu lieu concernant l'audit. La prochaine rencontre aura lieu le 31 mars 2025.

6.3 Comité des ressources humaines

M^{me} Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.4 Comité consultatif du transport des élèves

M^{me} Brigitte Talbot mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 11 février dernier. Différents sujets ont été abordés lors de la rencontre, entre autres : l'électrification des véhicules, les allocations au transport et le budget. La prochaine rencontre aura lieu le 10 juin 2025.

7. INFORMATIONS

7.1 État de situation à la suite de la période d'inscriptions

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, mentionne que les inscriptions du secteur de l'enseignement primaire se maintiennent, à l'exception du pôle 1 où une hausse se produit. Concernant le secteur de l'enseignement secondaire, de légères augmentations sont observées dans tous les établissements, mais plus particulièrement à l'école secondaire de Saint-Damien et, de façon plus importante, à l'école secondaire de Saint-Charles.

M^{me} Grégoire mentionne que des enjeux d'espace dans certains établissements sont à l'étude. M^{me} Grégoire ajoute qu'à ce jour, les inscriptions sont similaires aux prévisions.

Concernant l'école de Sainte-Apolline, une rencontre aura lieu le 5 mars prochain en présence des directions générales de la Municipalité et de la MRC de Montmagny.

7.2 État de situation – Pôle 1

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, mentionne que les résultats préliminaires sont attendus pour un dépôt final pour le 30 juin et que tout se déroule normalement.

7.3 État de situation – Complexe sportif

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, informe les administrateurs que les ingénieurs travaillent présentement sur les plans et devis. Les délais sont actuellement respectés.

8. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-02-25-12

II EST PROPOSÉ par M^{me} Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 20 h 31.


M^{me} Brigitte Talbot, vice-présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale